

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20230403-23-057-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/057/F

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

OBJET : FINANCES

Création et approbation d'un budget participatif pour l'année 2024.

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Stéphane CASTELLI à Vincent GAMBINI ; Nathalie CASTELLI à Paule COLONNA CESARI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Joseph TAFANI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Remettre la démocratie participative au cœur de la prise de décision est l'engagement fort de la majorité depuis le début de sa mandature. Après l'avènement du Cunsigliu Pà l'Avvena, la municipalité souhaite poursuivre la dynamique engagée en faveur d'un commun construit par et pour les Porto-Vecchiais.

La commune de Portivechju souhaite mettre en place un budget participatif afin que les Porto-vecchiais puissent proposer et voter directement pour des projets d'intérêt général qui seront mis en œuvre dans la ville, les villages et les hameaux. Ce dispositif consiste à impliquer les citoyens dans la gestion financière de leur ville et de restaurer le lien de confiance entre élus et citoyens.

Dès leur plus jeune âge, les habitants de Portivechju seront invités à exercer leur citoyenneté et à se mobiliser collectivement afin de faire rayonner leur expertise et leurs ambitions pour leur ville.

Pour permettre la réalisation des idées retenues, la Ville propose d'allouer un montant annuel de 100.000 € de son budget d'investissement dès 2024.

Afin de préciser le contexte dans lequel il s'inscrit et ses modalités de mise en œuvre, un règlement intérieur du budget participatif est proposé aux élus municipaux en annexe de cette présentation.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 31 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur ci-annexé fixant les principes de création et de mise en œuvre d'un budget participatif d'un montant de 100.000 € pour la ville de Portivechju.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre dudit budget.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2024 et suivants.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a complex, looped flourish.